

**COMMISSION LOCALE  
DE L'EAU  
DU SAGE DE L'ELORN**

**Compte-rendu de la réunion  
de la Commission Locale de  
l'Eau  
14 février 2013**

L'an deux mille treize, le quatorze février, à quatorze heures, la Commission Locale de l'Eau du Sage de l'Elorn s'est réunie à la salle Toull Kog, rue André MILLOUR, à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Thierry Fayret.

**Membres présents :**

- M. Thierry Fayret, président de la Commission Locale de l'Eau ;
- Mme. Paulette Dubois, conseillère municipale de Brest ;
- Mme Monique Le Bot, Conseillère municipale de Plougastel/Daoulas ;
- M. Patrick Le Hénaff, conseiller municipal d'Irvillac ;
- M. Henri Billon, vice-président de la Commission Locale de l'Eau ;
- Mme Pascale Bégoc, adjointe au maire de Sizun ;
- M. Jean-Yves Kermarrec, AAPPMA de l'Elorn ;
- M. Pascal Crenn, FDSEA ;
- M. Jean-Pierre Le Gall, Bretagne Vivante ;
- M. Marcel Coatanhay, UFC Que choisir ;
- M. Benoît Huot, Amis des Moulins du Finistère ;
- M. Le Préfet Maritime représenté par Anne-Laure Cadiou ;
- M. Stéphan Garot, Chef de la Mise 29 ;
- M. Pierre Prod'Homme, AELB ;
- M. Patrick Montfort, IFREMER ;
- M. Patrick Pouline, Parc Marin d'Iroise.

**assistaient à la réunion :**

- M. Christian Clément, Eau du Ponant ;
- M. Yoann Goualch, Eau du Ponant ;
- Mme. Catherine Dumas, Pôle métropolitain de Brest ;
- M. Benjamin Grebot, Brest métropole océane ;
- M. Arnaud Clugery, Eau et rivières de Bretagne ;
- M. Etienne Rannou, Syndicat de Bassin de l'Elorn ;
- M. Jérôme Vassal, Syndicat de Bassin de l'Elorn ;
- M. Philippe Masquelier, animateur du SAGE de l'Elorn ;

**étaient excusés :**

- Mme Marie-Françoise Le Guen, Conseillère Générale ;
- M. François Collec, maire de Loperhet, pouvoir à Thierry Fayret ;
- M. Joël Marchadour, conseiller régional ;
- M. Jean-Claude Le Tyrant, maire de Daoulas ;
- M. Maxime Paul, conseiller municipal de Brest ;
- M. Philippe Héraud, maire de Plouneventer , pouvoir à Henri Billon ;
- M. Yvon Pinvidic, Chambre d'Agriculture ;
- M. Patrick Gouez , Eau et Rivières de Bretagne ;
- M. Le Préfet de Bassin Loire-Bretagne.

\*  
\*       \*  
\*

Thierry Fayret souhaite la bienvenue aux membres de la CLE présents et propose de débiter la réunion par les avis demandés à la CLE.

- **Présentation des démarches initiées dans le SCOT du Pays de Brest et le PLU de Brest métropole océane concernant la consommation de l'espace.**

Thierry Fayret indique que, conformément au souhait de certains membres de la CLE, ont été demandées des présentations des SCOT du Léon et du Pays de Brest.

Morgane GRIVEAU-FLOCH, directrice du Syndicat Mixte du Léon n'a pas pu se libérer pour venir décrire le SCOT du Léon, mais devrait pouvoir participer à une CLE ultérieure.

Catherine Dumas, du Pôle Métropolitain de Brest présente le SCOT du Pays de Brest, et Benjamin Grebot, Directeur des Dynamiques Urbaines à Bmo présente le PLU en cours d'élaboration.

Catherine Dumas présente, à l'aide du diaporama joint, les mesures prises dans le Document d'Orientation Générale du SCOT du Pays de Brest relatives à la maîtrise du développement foncier et du mitage, et notamment le découpage du territoire du Pays de Brest en secteurs à vocation plutôt littorale, plutôt urbaine ou plutôt agricole, dans lequel le foncier agricole sera plus protégé. Le SCOT préconise des mesures en faveur de la maîtrise du développement, du mitage, notamment au travers de la densification urbaine et de la requalification.

Jean-Pierre Le Gall estime que les chiffres prévisionnels de consommation d'espace sont très optimistes.

Pascal Crenn remarque que, sur Bmo, existent des incohérences, notamment dans le secteur du Rody, en termes de relations entre agriculture et urbanisation.

Arnaud Clugery remarque que si on préserve les espaces agricoles sur le secteur « protégé », on se reportera forcément sur les espaces agricoles périurbains.

Catherine Dumas confirme que c'est bien ce qui est prévu dans le SCOT.

Benjamin Grebot ajoute que la loi Grenelle impose aux collectivités la fixation d'objectifs de réduction de la consommation d'espace. Il faut conforter l'agglomération pour éviter le mitage du territoire.

Benjamin Grebot présente le PLU Facteur 4 en cours d'élaboration à Bmo, PLU « grenellisé » (voir diaporama joint).

Ce PLU préconise la modération de la consommation de l'espace, avec une économie de consommation d'environ 10% par rapport à la consommation tendancielle.

Le PLU, au travers de la trame verte et bleue, intègre la conservation, la mise en cohérence et en continuité, et la valorisation des espaces naturels et verts en milieu urbain.

Jean-Pierre Le Gall demande pourquoi, en période de crise, alors que la machine est grippée, on préconise encore du développement urbain et économique.

Benjamin Grebot répond que le contexte local est un peu plus favorable que le contexte national, qu'il existe une demande soutenue (une étude a été menée par Bmo et 2 bureaux d'étude qui montrent une demande encore importante), mais que ce choix reste lié à une certaine vision prospective certainement critiquable, mais au moins aussi valable qu'une autre.

Jean-Yves Kermarrec apprécie le travail qui a été présenté. Il estime qu'il reste à compléter la vision sur le reste du territoire.

Il indique que les associations souhaitent disposer, en même temps que les projets, une carte prévisionnelle des consommations.

Il ajoute qu'il existe de nombreuses friches industrielles abandonnées : les entreprises se déplacent notamment des fonds de vallées vers des zones plus faciles d'accès ou de développement, sans création d'emploi, laissant derrière elles des surfaces artificialisées à l'abandon, sans retour à l'état initial.

Il existe également des sites où l'on construit des bâtiments à vocation économique (bureaux, hangars, stockages...) sans savoir ce qu'on va y faire.

Benjamin Grebot explique que les services de Bmo sont conscient de ce dernier problème et souhaitent éviter les effets d'aubaine des espaces à vocation économique qui s'ouvrent : les zones de bureaux seront dorénavant privilégiées dans le tissu urbain.

Il remarque que les locaux libérés gardent une vocation économique, et que le challenge, concernant les friches, sera de réussir le renouvellement économique de ces zones.

Il termine en indiquant que dans le règlement du PLU, certains articles sont destinés à éviter le cannibalisme foncier dans les zones d'activités.

Pascal Crenn confirme que dans les nouvelles zones, beaucoup de bureaux et de stockages sont construits, ce qui, en général n'apporte que peu (ou pas) de plus-value.

Il regrette qu'une partie des terres agricoles soit vouée au développement de l'habitat, notamment sur Guipavas : en encerclant les zones agricoles par des zones urbaines, on les rend inaccessibles pour certains engins, mais aussi pour la fertilisation par des effluents d'élevage, ce qui pose de nombreux problèmes.

Jean-Pierre Le Gall demande s'il existe une cellule foncière.

Benjamin Grebot répond par l'affirmative, et que cela permet d'avoir une vision prospective à un horizon de 20 ans, de phaser l'ouverture à l'urbanisation, d'acquérir du foncier pour permettre la compensation de surfaces agricoles consommées...

Arnaud Clugery se demande si ce PLU ne risque pas d'exacerber les concurrences entre collectivités voisines, en termes de développement urbain.

Benjamin Grebot répond que le SCOT a clarifié la situation pour ce qui concerne l'habitat, et que cela a fait l'objet d'un accord politique.

Il ajoute que l'économie n'a pas été chiffré dans le SCOT, même si le principe de confortement du maillage économique est privilégié, avec la notion de centralité de la métropole, qui devrait être confortée dans la future édition du SCOT, qui devrait se voir « grenellisé » à l'horizon 2016.

#### • **Avis sur le projet de mise en sécurité de l'étang de Kerléguer – communes de Bohars et Brest**

Yoann Gouach, d'Eau du Ponant, présente le projet de sécurisation de l'alimentation en eau de l'étang de Kerléguer, sur la Penfeld, retenue destinée à la production d'eau potable, à l'aide d'un diaporama joint en annexe. Il s'agit de procéder à la création d'un système permettant de couper l'alimentation en eau de l'étang en cas de pollution (piloté par une station d'alerte automatique en amont), de créer une petite retenue en tête d'étang pour retenir les matières en suspension et faciliter leur gestion, de reprendre le bief de contournement pour le rendre étanche et le redimensionner, et de curer l'étang pour le désenvaser.

Benoit Huot demande si ce projet fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

En effet, ce projet fera l'objet d'un arrêté préfectoral suite à l'enquête publique en cours.

Patrick Pouline demande si un protocole de mesure a été imaginé.

Philippe Masquelier répond par l'affirmative : les eaux en entrée et sortie seront régulièrement analysées pour vérifier leur qualité et orienter les travaux le cas échéant.

Arnaud Clugery demande si eau du ponant fera les travaux.

Il est répondu qu'Eau du ponant ne fera pas les travaux, qui seront confiés à des entreprises.

Thierry Fayret propose de passer au vote :

Votes favorables : 18

Abstentions : 2

Votes défavorables : 0

La CLE émet un avis favorable au projet.

#### • **Présentation du tableau de bord 2012 du SAGE de l'Elorn**

Etienne Rannou présente des extraits du tableau de bord 2012 du SAGE (voir diaporama joint)

Le travail réalisé est unanimement salué.

Patrick Montfort regrette que n'aie pas été développée une approche globale des indicateurs, un tableau récapitulatif permettant d'avoir une vision synthétique.

- **Avis sur le bilan 2012 et le projet 2013 du contrat de bassin versant du territoire du SAGE de l'Elorn**

Jérôme Vassal présente le bilan du programme 2012 et le projet 2013, à l'aide du diaporama joint

Votes favorables :

Abstentions :

Votes défavorables :

La CLE émet un avis favorable.

- **Questions diverses**

- Création d'un groupe technique CTMA zones humides : Philippe Masquelier indique que, dans le cadre de la mise en place d'un CTMA zones humides sur le territoire du SAGE, il est fait appel à volontaires pour participer au comité de pilotage.
  - o Benoit Huot, la DDTM, Patrick Hunot de l'AELB se portent volontaires.
- Réunion projet de modification de la station d'épuration de Toul ar Rannig à Plougastel-Daoulas : Philippe Masquelier rappelle qu'un groupe de travail avait été créé en 2012, qui n'avait pu être réuni. Il informe les membres de la CLE que ce groupe est réactivé et qu'il se réunira une première fois le 15/02 à Bmo.
- Info cyanobactéries : le dernier prélèvement de janvier 2013 sont exempts de cyanobactéries.
- Info pollutions Morbic + Kergoat du 12/02/13

L'ordre du jour étant épuisé, Thierry Fayret remercie les participants.

\*  
\*      \*

<b>Coordonnées de l'animateur du SAGE</b>
---

*Philippe MASQUELIER*  
*Syndicat de Bassin de l'Elorn*  
*Ecopôle - Guern ar Piquet - 29460 DAOULAS*  
*Tel : 06 77 69 41 57      Fax : 02.98.25.93.53*  
*Courriel : [sage.elorn@wanadoo.fr](mailto:sage.elorn@wanadoo.fr)*  
*Internet : <http://www.syndicat-bassin-elorn.fr/>*